

Abstention record pour le vote du projet de loi bioéthique

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 29 juin 2021

Retrouvez ci-dessous, le communiqué des Juristes pour l'enfance.

Le 24 juin, le Sénat a rejeté en bloc, à une très large majorité, le projet de loi bioéthique. Il n'a pourtant pas le pouvoir de rejeter définitivement le texte qui sera voté une dernière fois demain, mardi 29 juin, à l'Assemblée nationale.

Lors de la troisième lecture par l'Assemblée le 9 juin dernier, il n'y avait que 130 votants et seulement 84 députés ont voté "pour" ce texte : 84 députés sur 577, c'est très peu et révèle combien cette loi ne fait l'objet d'aucun consensus et divise profondément la société.

L'association Juristes pour l'enfance demande donc aux députés de voter contre ce projet de loi.

Le résultats des élections régionales hier a montré que les français désapprouvent la politique menée par Monsieur Macron et son Gouvernement.

Le vote bioéthique sera scruté par les électeurs qui en tiendront compte pour les scrutins présidentiels et législatifs de l'an prochain.

Cette loi est injuste car elle privilégie les intérêts des adultes au détriment des enfants qui sont discriminés, privés du droit d'avoir un père, privés du droit de faire établir leur filiation réelle.

Cette loi institue un droit à l'enfant, et ouvre la porte au marché de l'enfant programmé, sélectionné, sans défaut, à qui on impose aujourd'hui deux mères ou une mère seule, sans se soucier des conséquences sur sa santé physique ou mentale.

Elle ouvre une boîte de pandore impossible à refermer comme en témoignent déjà les nouvelles revendications annoncées pour une prochaine loi par Jean-Louis Touraine notamment : légalisation de la GPA, PMA post mortem, PMA pour les personnes trans entraînant la confusion sur l'état-civil de leurs enfants, ROPA.

Ce sera aussi la rémunération des gamètes pour pallier la pénurie, puis la conception d'enfants à l'aide de gamètes artificiels, l'utérus artificiel. Tout cela au nom d'un prétendu progrès qui n'apportera le bonheur à personne, mais qui fera les délices du marché de la procréation.

Cette loi est de surcroît dangereuse car elle cautionne les manipulations génétiques et menacent l'intégrité de l'espèce humaine. Alors que d'autres alternatives sont possibles pour la recherche, le choix posé car cette loi est d'encourager l'utilisation de l'homme comme matériau le plus rentable, favorisant encore une logique de

marché.

Il est encore temps d'arrêter ce projet de loi de bioéthique qui n'est pas un projet pour notre humanité, mais seulement un projet mercantile qui nous emmène dans une impasse.

Les députés peuvent marquer l'Histoire en votant CONTRE ce projet de loi.

Au nom des enfants d'aujourd'hui et de ceux des générations futures, Juristes pour l'enfance les en remercie.

Dans [le Monde](#), les professeurs de philosophie Elisabeth Geffroy, Pierre Manent et François-Xavier Bellamy (LR) signent une tribune pour dénoncer ce texte qui va autoriser les chimères homme-animal, les embryons transgéniques, les « bébés-médicaments ».